

FICHE DE POSTE

INTITULE DU POSTE : Régisseur de théâtre

TITULAIRE :

Temps de travail : temps complet

Cadres d'emploi : Adjoint technique / agent de maîtrise / technicien

Rattachement hiérarchique :

Responsable du service Culture Communication

1/ MISSIONS PRINCIPALES :

Gestion technique du théâtre municipal (bâtiment, matériel et spectacles), accueil des artistes.

Assure la régie des spectacles

Suivi des fiches techniques des compagnies, conception des plans d'installation nécessaires, Analyser les demandes et les besoins des organisateurs et des artistes, Diagnostiquer les contraintes, les fonctionnalités et les conditions d'équipement du lieu d'accueil le cas échéant négocier les fiches techniques,

Concevoir et créer des installations techniques et artistiques,

Régie pendant les représentations : cette mission est exercée en collaboration avec les régisseurs susceptibles d'être déployés par les compagnies de théâtre.

Accueil des intervenants et artistes

Assurer le transport, l'accueil et la réception des artistes. Le régisseur peut être amené à les conduire à leur lieu d'hébergement ou de restauration.

Accueil du public

Accueil, veille du confort d'écoute et de vision du public. Présence obligatoire à chaque ouverture de séance au regard des compétences de sécurité.

Superviser l'application des consignes de sécurité et l'évacuation des lieux d'accueil en cas d'urgence. Veiller à la bonne application de la réglementation des ERP catégorie 4, L et des suivis de travaux afférents

Gestion technique du théâtre et gestion de la sécurité

Ces missions s'exercent en lien avec le service technique et le service culture communication.

Suivi du matériel et entretien et contrats de maintenance du matériel spécifique, force de proposition et conseil en matière d'équipement.

Suivi du matériel stocké au théâtre : vidéoprojecteur, écran, console son...

Gestion du bâtiment.

Le régisseur est présent pour toute occupation du théâtre nécessitant l'utilisation de la régie.

Appliquer et faire appliquer les règles de sécurité pour un spectacle en fonction du lieu d'accueil.

Alerter, le cas échéant, la collectivité sur les risques inhérents à une installation ou à un spectacle.

Vérifier les installations et leur conformité et réaliser les contrôles.

2/ MISSIONS SECONDAIRES :

Événements municipaux et associatifs

Sollicitation dans le cadre d'événements municipaux ou associatifs nécessitant une installation et/ou une intervention technique.

Dans ce cadre, le régisseur général peut être amené à planifier et coordonner les moyens humains et matériels nécessaires à l'organisation technique et artistique d'un événement (temps de transport, montage, mise en œuvre, démontage des matériels).

Assure la régie seule ou en partenariat d'un événement lorsque nécessaire, le cas échéant coordination et encadrement de(s) équipe(s) d'intermittent(s).

Diverses interventions peuvent être envisagées dans le cadre de l'évènementiel sur les bâtiments communaux accueillant du public.

Conseil technique

Sollicitation pour donner des préconisations, chiffrages, expertise technique sur du matériel spécifique (sonorisation, amplification de son, projecteur...)

Expertise sur du matériel technique endommagé avant réparation ou pour réparation

3/ PROFIL

COMPETENCES TECHNIQUES

Maîtrise du fonctionnement du secteur du spectacle dans toute sa diversité

Connaissance du matériel utilisé par les différentes régies

Connaissance de l'environnement social et juridique : embauche, droit du travail, réglementation incendie, etc.

Notions juridiques en hygiène et sécurité

Expérience d'au moins 5 ans en tant que régisseur lumière, son ou plateau

Titulaire du SSIAP, SST, habilitations électriques, habilitation nacelle,

Responsable de la sécurité au Théâtre dans le cadre de l'obtention des licences d'entrepreneur de spectacle.

SAVOIR ETRE

Capacités de coordination d'équipe

Capacité d'adaptation, qualités relationnelles et diplomatie : sens du contact avec les artistes et public, ouverture d'esprit et qualité d'écoute

Force de proposition, autonomie, rigueur et sens de l'organisation

Polyvalence, savoir travailler en équipe

RELATIONS DE TRAVAIL

Travail en relation directe avec l'agent en charge des événements

En interne : service culture et communication, service technique, service RH

En externe : compagnies de théâtre, artistes, diffuseur et producteurs de spectacles, associations de théâtre amateur et écoles, structures culturelles de l'Agglomération...

SUJETIONS PARTICULIERES DU POSTE

Annualisation du temps de travail sur la saison culturelle

Temps de travail en soirée et week-end

Port de charges lourdes et travail en hauteur

Déplacements – transport de matériel